

AFFAIRE N° 6 - Acquisition à l'amiable par la Commune de Saint-Denis sur la base de 600. Fr le m<sup>2</sup> d'une parcelle de terrain de 1242 m<sup>2</sup> environ, située à Patates-Durand, ruelle Sanisal, appartenant à la Curatelle aux Successions et Biens Vacants.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Il s'agit de l'une des parcelles de terrain situées à Patates-Durand, ruelle Sanisal, que la Commune envisage d'exproprier compte tenu de ce qu'elles sont comprises dans le plan masse de la Cité Scolaire que le Ministère de l'Education Nationale se propose de faire construire dans cette zone;

Ce projet a d'ailleurs déjà été approuvé et le Conseil dans sa séance du 23 Décembre 1963 a déjà donné son accord aux propositions qui lui ont été faites par le Ministère de l'Education Nationale.

Le Curateur aux Successions et Biens Vacants ayant obtenu par jugement du Tribunal endaté du 22 Janvier dernier l'autorisation de vendre cette parcelle de terrain à l'amiable sur la base de 600. Fr le mètre carré ( prix proposé par l'Administration municipale ), je vous demande, Messieurs, de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix ./.

ADOpte A l'UNANIMITE,

à l'exception de M. BOYER Marc qui s'est abstenu de voter pour les mêmes raisons que celles exprimées lors de l'examen du dossier du terrain VINSON.

*Le Conseil décide, en outre, d'insérer la dépense correspondante sur les  
obligations de l'article 210 "Acquisition de terrains" du budget supplémentaire 1964.*

*Approuvé  
Adopté le 17 Août 1964  
P/le Préfet  
Le Secrétaire Général  
Signé: J. Duchon*